

## Compte rendu de réunion du conseil municipal

### Réunion du 2 février 2010

Le deux février deux mil dix, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-MAXIMIN, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René POIS-POMPÉE. Les convocations ont été envoyées le vingt-sept janvier deux mil dix.

Étaient présents : R. Pois-Pompée, G. Bricalli, G. Kiezer, P. Ceria, E. Gilbert, P. Fouillet, L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetaz, J. Viret, D. Buissard, L. Augustin, O. Chabert.

Était excusée : F. De Bock.

Le procès-verbal de la réunion du vingt novembre deux mil neuf est adopté à l'unanimité.

Odile Chabert est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

### **Travaux**

#### *Convention ATESAT avec la DDT*

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la précédente convention pour l'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) était valable un an et reconductible deux fois ; elle est arrivée à échéance le 31 décembre 2009.

Il présente aux membres du conseil municipal le projet de convention établi sur sa demande par la direction départementale du territoire (DDT) de l'Isère.

Considérant que la commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, il propose de retenir la mission de base, pour un montant de 147,60 € (révisable annuellement suivant les évolutions de l'index d'ingénierie et de la population de la collectivité).

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cette nouvelle convention ATESAT et son annexe.

#### *Transformation d'un préau en classe*

Depuis le rentrée scolaire 2000-2001, l'école de Le Moutaret est rattachée à celle de Saint-Maximin. Au vu des effectifs croissants, il apparaît qu'à la rentrée scolaire 2010-2011, il y aura ouverture d'une nouvelle classe (courrier de l'inspection académique de l'Isère du 26 janvier 2010 annonçant la décision définitive pour le 5 février 2010).

Afin de répondre à l'accroissement constant des effectifs et aux problèmes d'accessibilité de l'école actuelle (couchage des maternelles au second étage, faute de place), et après avoir étudié la faisabilité d'un préfabriqué, Monsieur le maire propose de transformer le préau existant de l'école en classe.

Il détaille le descriptif du projet et le plan de financement :

| Financement   | Montant HT de la subvention | Taux         |
|---|-----------------------------|--------------|
| DGE   | <b>44 100</b>               | <b>45 %</b>  |
| Département (au titre de la dotation territoriale)  | <b>34 300</b>               | <b>35 %</b>  |
| <b>Sous-total (total des subventions publiques)</b> | <b>78 400</b>               |              |
| Autofinancement                                     | <b>19 600</b>               | <b>20 %</b>  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>98 000</b>               | <b>100 %</b> |

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et charge le maire de solliciter les subventions notamment auprès du conseil général de l'Isère (dotation territoriale) et l'État (DGÉ). À l'unanimité.

Plusieurs conseillers municipaux souhaitent qu'une réflexion plus globale sur les projets de la commune soit programmée. Monsieur le maire précise que, dans le cadre de la politique territoriale du conseil général, les intentions de projets d'investissement sont à transmettre au territoire avant le 30 avril 2010, pour être étudiées afin d'être programmées à partir de la tranche 2013.

#### *Travaux d'investissement de restauration de voirie (Le Crêt)*

Monsieur le maire présente le projet de travaux d'investissement de restauration de voirie sur le secteur du Crêt et détaille le plan de financement :

| Financement   | Montant HT de la subvention | Taux         |
|---|-----------------------------|--------------|
| Département (au titre de la dotation territoriale)  | <b>23 500</b>               | <b>50 %</b>  |
| <b>Sous-total (total des subventions publiques)</b> | <b>23 500</b>               |              |
| Autofinancement                                     | <b>23 500</b>               | <b>50 %</b>  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>47 000</b>               | <b>100 %</b> |

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et charge le maire de solliciter les subventions notamment auprès du conseil général de l'Isère. À l'unanimité.

#### *Travaux coordonnés Les Rippelets – avenant n° 1*

L'avenant envisagé a pour objet de préciser le montant de l'acte d'engagement du marché compte tenu du choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'option de la tranche ferme.

Le marché comporte une tranche ferme avec une option et une tranche conditionnelle.

Lors de la signature du marché, le pouvoir adjudicateur a retenu l'option de la tranche ferme, comme mentionné dans l'article 3.1 de l'acte d'engagement.

L'entreprise a indiqué dans l'acte d'engagement les montants suivants :

- tranche ferme : 290 168,47 € HT, soit 347 041,49 € TTC ;
- option : 17 401,09 € HT, soit 20 811,70 € TTC ;
- tranche conditionnelle : 133 317,95 € HT, soit 159 448,27 € TTC ;
- Total (tranche ferme + tranche conditionnelle) : 423 486,42 € HT, soit 506 489,76 € TTC.

Le pouvoir adjudicateur a indiqué dans l'acte d'engagement qu'il retenait l'option. Or, le Total (tranche ferme + tranche conditionnelle) mentionné à l'acte d'engagement ne comportait pas le montant de l'option.

Toutefois, lors de la délibération du conseil municipal de Saint-Maximin du 15 février 2008, le montant du marché s'élevait à 440 887,51 € HT, soit 527 301,47 € TTC ; ce montant inclut l'option de la tranche ferme.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, réunie le 28 janvier 2010, le conseil municipal valide le montant du marché initial de 440 887,51 € HT, soit 527 301,47 € TTC, et autorise le maire à signer l'acte d'engagement corrigé. À l'unanimité.

#### *Aménagement de sécurité RD 9 (centre-village)*

Monsieur le maire précise que le rétrécissement de voirie pour arrêter la circulation durant l'arrêt du bus est conditionné à une limitation de vitesse à 30 km/h. Étant situé en agglomération, le rétrécissement peut être décidé par la commune.

#### **Intercommunalité**

##### *Rapport annuel d'assainissement 2008 du Sabre (Syndicat d'assainissement du Bréda)*

Conformément à l'article L.224-5 du code général des collectivités territoriales, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement doivent être présentés au conseil municipal et portés à la connaissance du public.

Le Sabre (Syndicat d'assainissement du Bréda) chargé du traitement des eaux usées (station d'épuration) a établi son rapport annuel d'assainissement 2008. Il a été présenté au comité syndical le 15 septembre 2009 et le maire le présente au conseil.

La station d'épuration a connu une année de fonctionnement stable et la qualité des eaux rejetée dans le milieu récepteur est respectueuse des normes imposées. Les rendements d'élimination de la pollution sont excellents pour l'ensemble des paramètres analysés.

La charge polluante traitée par la station d'épuration représente 30,7 % de sa capacité de traitement. Les seules perturbations constatées sur le réseau du Sabre ou à la station proviennent des à coups liés aux apports d'eaux pluviales. Le Sabre conseille donc l'installation de déversoirs d'orages avant le raccordement sur le réseau intercommunal.

Les travaux de raccordement des communes réalisés par le Sabre à ce jour devraient permettre le transit des eaux usées d'environ 20 000 habitants une fois que les communes auront connecté tous leurs réseaux. Fin 2008 la station traitait une pollution de 9 300 équivalents habitants (ÉH) pour une capacité totale de 28 000 ÉH.

### ***Finances***

#### ***Subvention exceptionnelle aux sinistrés d'Haïti***

Pour faire face aux conséquences dramatiques du tremblement de terre survenu à Haïti, le conseil municipal désire manifester sa solidarité envers la population haïtienne, et décide le versement d'une subvention de 300,00 € à l'association « Pompiers sans frontières », à l'unanimité moins une abstention. L'association intervient en Haïti après le départ des services intervenant en premiers secours.

### ***Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire***

5 janvier 2010

Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse de crédit mutuel du sud-est pour un montant de 105 000,00 € dont les conditions sont les suivantes : échéance : 31 janvier 2011 ; taux : T4M + marge de 0,90 point (pour information le T4M du mois de novembre s'élevait à 0,3585 %) ; intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil, calculés *pro rata temporis* sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours ; commission : 100,00 € payables à la signature du contrat.

28 janvier 2010

Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour des travaux de sécurisation avec création d'un cheminement piétonnier au centre-village en bordure de la RD 9, la commission d'appel d'offres a retenu la candidature de l'entreprise ETEC (Espaces et territoires consultants), de Gières, pour un montant de 3 112,50 € HT.

### ***Questions diverses***

#### ***CCAS***

La première réunion du CCAS a eu lieu le 25 février. Gérard Bricalli a été élu vice-président.

Téléalarme : les habitants peuvent faire appel à la commune pour monter le dossier.

Portage des repas à domicile : deux personnes ont fait part de leur intérêt, ce qui n'est pas suffisant pour créer le service.

Association Équilibre : installée à Pontcharra (au 63, rue docteur Charvet), l'association créée en 1996 gère deux dispositifs : l'aide alimentaire d'urgence – attribuée sur prescription du service social –, et l'épicerie sociale où les produits alimentaires sont vendus à moitié prix. Une de ses opérations ponctuelles consiste en la collecte alimentaire dans les supermarchés locaux. La conseillère en économie sociale et familiale, partiellement mise à disposition par le centre social René Cassin, permet également aux bénéficiaires de réapprendre à consommer, à équilibrer les repas et à gérer leur budget. L'association est subventionnée par les communes de Pontcharra et de Chapareillan, ce qui permet à leurs habitants de bénéficier des services. Une réflexion pourra être menée par la commune pour étudier une éventuelle subvention.

*Fêtes et cérémonies*

Les Fêtes de la Tour sont prévues le dimanche 25 mai en deux lieux (Avallon et, si autorisation, le centre de loisirs intercommunal). Il s'agira de réfléchir à l'emplacement des parkings. La prochaine réunion d'organisation est prévue le 22 février, avec les associations.

*Groupe de travail pour l'urbanisation future de la commune*

Les élus intéressés ont rencontré Frédéric Pontoire, de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG), le mardi 22 décembre 2009. Des pistes ont été évoquées. Le conseil municipal décide de se réunir le jeudi 18 février, 20 heures, pour une réflexion globale, en parallèle de l'étude du projet de schéma de cohérence territoriale de la région urbaine grenobloise (SCOT).

*Élections régionales, dimanches 14 et 21 mars 2010*

Les conseillers municipaux doivent réfléchir à leur présence aux permanences. Il est également évoqué le changement de localisation des panneaux d'affichage.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close.